lafarelesoliviers.com

LA FARE LES OLIVIERS

la mantesada

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers | novembre 2019 - N°83

Un double anniversaire pour fêter le village et son histoire

P.10

6 Jeunesse : échange culturel avec Coggiola

12 Travaux : école Paul Doumer

Sommaire

votre magazine municipal de La Fare-les-Oliviers - novembre 2019 - n°83

06 Vivre

Echange culturel avec Coggiola 6

Portrait de Julie Iemmolo 8

09 Sortir, bouger, découvrir

La musique assistée par ordinateur 09

La fête du Centenaire et du Jumelage 10

12 Village en action

Travaux : école Paul Doumer 12

La cuisine centrale de nouveau aux petits oignons 16

17 S'informer

État civil 17

S'informer 18

Délibérations du Conseil Municipal 20

23 La Tribune de l'Opposition 23

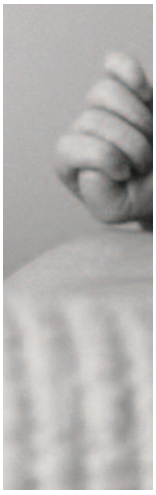

La Mantesada

Journal d'information municipal édité par la Mairie de La Fare-les-Oliviers, place Camille-Pelletan, 13580 La Fare-les-Oliviers - **Directeur de la publication :** Olivier Guirou - **Comité de rédaction :** Service communication - **Photos :** Ville de La Fare-les-Oliviers, Fotolia, Artcom - **Conception et direction artistique :** Artcom - **Impression :** Imprimerie Masson - **Dépôt légal :** Juin 2013 - **Tirage :** 4.100 exemplaires - **Novembre - N°83**

Édito

Une fin d'année, tambour battant

A La Fare les Oliviers, le dernier trimestre de 2019 aura été bien rempli en termes de travaux et d'événements culturels.

Après la réouverture en temps et en heure de la cuisine centrale agrandie et rénovée, ce sont d'autres chantiers qui ont pris le relais et occupent désormais l'actualité des travaux.

Le projet de l'école Paul Doumer est entré dans sa phase active avec notamment le début de la construction du nouveau réfectoire. La livraison de l'école provisoire, prévue fin novembre, permettra de déménager 8 classes de l'école élémentaire et d'entamer ensuite les premiers travaux de rénovation de l'école.

Conscients des éventuelles difficultés engendrées par ce chantier mené sur un site occupé, nous avons souhaité programmer des réunions régulières tout au long du projet entre nos services, les directrices des 2 écoles et les associations de parents d'élèves. Ces échanges auront pour objectif de faire en sorte que les travaux se déroulent dans les meilleures conditions, avec le moins de nuisances possibles pour les élèves et le personnel enseignant. La sécurité des élèves sera bien évidemment notre priorité pendant toute la durée du chantier. Les différentes zones d'intervention seront isolées du reste de l'école et les cheminements sécurisés entre l'école provisoire, le réfectoire et l'accueil périscolaire.

Du côté de l'école de la Pomme de Pin, les travaux de création d'un nouveau parking à destination des enseignants et du personnel des écoles ont démarré. Ce parking représentera une véritable bouffée d'oxygène dans le quartier, libérant ainsi des places de stationnement précieuses devant l'école aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Un autre chantier très attendu, celui de la rénovation des voies dites « sud » en zone agricole, démarrera à la fin du mois de novembre. Très abîmées par la circulation en hausse, ces routes seront remises en état, mais garderont leur caractère rural afin qu'elles ne deviennent pas un « coupe-file » rapide pour éviter le centre-ville.

Et pour conclure, je souhaiterais revenir sur la Fête du Centenaire et du Jumelage du mois d'octobre. Je tiens à féliciter les services municipaux, l'Office Municipal de la Culture et surtout les bénévoles des nombreuses associations ayant œuvré pour que cette fête soit aussi belle. Quelle fierté d'avoir pu marquer le centenaire du joli nom que porte notre village et le 10ème anniversaire du jumelage avec le village italien de Coggiola, entouré des membres du conseil municipal, du conseil municipal junior, du député Jean-Marc Zulesi, de la sénatrice Mireille Jouve, des associations partenaires de la manifestation ainsi que des délégations italienne, portugaise et grecque. Nos ancêtres seraient ravis de voir autant de personnes réunies à une si belle occasion pour honorer l'Histoire du village et des Farencs ! J'espère que quelques membres du conseil municipal junior pourront être présents dans 50 ans pour déterrer la capsule temporelle enfouie lors du défilé et pour témoigner de la « vie d'avant » à La Fare les Oliviers.

Très Sincèrement

Olivier Guirou
Maire de La Fare-les-Oliviers
Vice-président du Conseil de Territoire du Pays Salonais

1

2

5

6

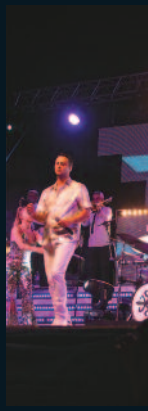

9

10

CROIX-ROUGE
FRANÇAISE

13

16

17

retour en images

3

4

7

8

11

12

14

15

18

19

1 du 9 au 13 juillet : Voyage culturel à Coggiola

2 27 août : Cérémonie en hommage au résistant farenc Charles Galland

3 du 28 au 31 août : Fête de Sainte Rosalie

4 du 28 au 31 août : Fête de Sainte Rosalie

5 du 28 au 31 août : Fête de Sainte Rosalie

6 du 28 au 31 août : Fête de Sainte Rosalie

7 du 28 au 31 août : Fête de Sainte Rosalie

8 31 août : Concert des élèves du stage de flûte et de guitare à la Maison de Retraite Saint Jean

9 4 septembre : Goûter de Sainte Rosalie du CCAS

10 6 septembre : Présentation de la saison culturelle de l'OMC

11 7 septembre : Forum des Associations

12 14 septembre : Concours « Peintres en Liberté »

13 26 & 27 septembre : Soirée OMC : Philippe Caubère « Le Bac '68 »

14 12 octobre : Atelier de fables magiques à la bibliothèque municipale Denise Sicard

15 19 octobre : Séance de dédicace de JK Gras à la bibliothèque municipale Denise Sicard

16 19 & 20 octobre : Fête du Centenaire et du Jumelage

17 23 octobre : Remise des prix de « Peintres en Liberté » à la Maison de Retraite Saint Jean

18 25 octobre : Soirée OMC - « Des papilles dans le ventre »

19 1er novembre : Cérémonie en mémoire des combattants civils et militaires morts en Afrique du Nord

Un échange culturel pour marquer le 10ème anniversaire du jumelage « La Fare-les-Oliviers – Coggiola »

Commandes de glaces dans une « gelateria »

Au mois de juillet, Monsieur le Maire Olivier Guirou et 17 jeunes volontaires ont mis le cap sur l'Italie dans le cadre d'un échange culturel avec la ville jumelée de Coggiola. Au programme, 5 jours de découvertes culturelles, linguistiques et historiques de la région piémontaise dans le nord de l'Italie.

Ce voyage a été organisé pour marquer le dixième anniversaire du jumelage entre La Fare les Oliviers et Coggiola, officialisé en octobre 2009 lors de la Fête de l'Olive et du Vin. Depuis, en partenariat avec le comité de jumelage, des échanges réguliers entre élus et membres des comités de jumelage français et italien sont organisés afin de maintenir les liens qui se sont tissés au fil du temps.

Néanmoins, pour ancrer et développer ce jumelage, il était important d'ouvrir les échanges aux plus jeunes. Pour ce premier voyage qui leur était destiné, le groupe était composé de membres du conseil municipal junior et d'autres jeunes intéressés par la découverte de nouvelles cultures. Sans oublier Josette Michel, doyenne du groupe et membre du comité de jumelage.

17 jeunes Farencs ont découvert la ville jumelée de Coggiola

Les plus grands étaient hébergés par des familles italiennes. C'était pour certains d'entre eux une première immersion linguistique et une occasion unique de découvrir le mode de vie, la nourriture et la culture du pays.

Le voyage a permis de créer de beaux moments d'échanges intergénérationnels avec les habitants de Coggiola, notamment lors des repas festifs organisés par la mairie. Les jeunes Italiens ont également accompagné le groupe lors des nombreuses visites culturelles : Turin et le Mole Antonelliana, Biella et la Fondation Fila, Pettinengo et le Musée des Migrations, l'Alpe di Noveis et le Monument des partisans déchus. Au gré des visites, la barrière de la langue s'est peu à peu estompée, le groupe s'est soudé et certains se sont promis de garder le contact.

Visite de la fondation Fila à Biella

Le voyage a été financé par les mairies de la Fare les Oliviers et de Coggiola ainsi que par le comité de jumelage. L'Union Européenne a également participé au financement du voyage via le programme « L'Europe pour les Citoyens ».

Le service sport, associations, jeunesse travaille d'ores et déjà sur un projet de voyage retour pour que le village puisse accueillir un groupe de jeunes Italiens en 2020 et leur faire découvrir la Fare les Oliviers et ses environs.

Le monument des partisans déchus à Alpe di Noveis

« *J'ai vraiment aimé l'accueil des Italiens, je suis contente de m'être fait une amie.* » Annaëlle - 11 ans

« *J'ai bien aimé ce séjour parce que je me suis fait de nouveaux amis et on s'est bien amusé* » Alexandre - 11 ans

« *Un bon séjour, la journée à Turin et le Musée du cinéma étaient supers et la balade aussi* » Amaury - 12 ans

« *Trop bien, trop cool, à refaire !* » Maïly - 13 ans

« *Super famille d'accueil et les échanges avec les Italiens* » Luna - 13 ans

portrait de farencs |

Julie Iemmolo – Vice-championne du monde 18-24 ans

Lorsqu'on croise le chemin de Julie Iemmolo, on découvre une jeune fille souriante qui respire la joie de vivre. Au fur et à mesure de la rencontre, Julie dévoile d'autres qualités qui lui ont sûrement permis d'arriver là où elle est aujourd'hui.

Une force de caractère impressionnante et la certitude qu'elle fait ce qu'elle aime. Cette jolie championne de triathlon a assurément une belle carrière devant elle, mais rien n'arrive par hasard … .

Il y a 5 ans, Julie décide de se lancer dans une nouvelle discipline, le triathlon, et rejoint l'équipe de V03 Max de Berre l'Etang. Excellente nageuse (qui reste d'ailleurs son élément favori !), le triathlon lui permet de varier les entraînements pour devenir une sportive complète. De course en course, elle grignote des secondes au chrono, s'améliore en vélo et en course à pied, et découvre une discipline qui lui plaît et qui va devenir une véritable passion.

Rapidement, Julie se rend compte qu'elle devra changer de club si elle veut viser le haut niveau et participer au Grand Prix D1 qui rassemble les meilleurs clubs français. C'est donc sous les couleurs du T.C.G. 79 Parthenay qu'elle participe aujourd'hui aux différentes épreuves. Elle enchaîne les podiums, individuels et en équipe, et ne compte plus les heures passées à s'entraîner pour améliorer encore et encore ses chronos.

Début septembre, elle remporte le titre de Vice-Championne lors du Championnat du Monde Iron Man 70.3 dans la catégorie 18-24 ans, un triathlon, format « half », comme on dit dans le jargon. Julie a parcouru pas moins de 1,9 km à la nage, 90 km à vélo et 21,1 km en course à pied et gagné 18 minutes sur son temps réalisé l'année dernière.

Comme tout sportif de haut niveau, les entraînements occupent une très grande partie de la vie de cette jeune Farenque. « *Je m'entraîne 2 ou 3 fois par jour* » explique-t-elle « *ce qui représente une vingtaine d'heures par semaine* ». Ce n'est pas pour autant qu'elle délaisse les études auxquelles elle consacre autant d'énergie ! En 3ème année de licence STAPS, elle suit des cours à distance et s'accorde ainsi plus d'autonomie pour gérer sa vie d'étudiante et de sportive. Malgré un emploi du temps déjà bien rempli, elle étudie en parallèle un DEJEPS triathlon en alternance, ce qui

lui permettra d'envisager une carrière d'entraîneur plus tard.

Quand on lui demande ses projets pour les prochaines saisons, elle répond sans hésiter « *J'aimerais bien passer pro et pouvoir faire carrière dans le triathlon* ». Parmi ses objectifs ; « *viser un podium en championnat d'Europe, une sélection en équipe de France, décrocher des top 10 en D1 et refaire un Iron Man 70.3* ».

Des projets certes ambitieux, mais dont elle détient certainement la clé de la réussite !

En novembre, Julie participera au 70.3 de Xiamen et pourra se mesurer aux meilleurs de la discipline dans la catégorie des professionnels.

culture et patrimoine |

La musique assistée par ordinateur

Le numérique fait son entrée à l'école municipale de musique Pierre Barbizet

Les musiques urbaine et électro sont aujourd'hui devenues incontournables et occupent une très grande place dans le milieu artistique actuel. Outil indispensable des créations urbaines, la musique assistée par ordinateur, « MAO », s'est peu à peu démocratisée grâce aux évolutions technologiques des dernières années. Aujourd'hui, la MAO est utilisée dans tous les styles de musique.

C'est donc tout naturellement que l'école municipale de musique a souhaité ouvrir un nouveau cours de MAO et permettre ainsi à ses élèves d'apprendre la musique autrement. « *Ce nouveau cours vient compléter les activités existantes* » explique Jérémy Campagne, directeur de l'école. « *Nous espérons attirer de nouveaux élèves et insuffler une nouvelle dynamique créative dans l'école* ».

Mais qu'est-ce que la MAO ?

Elle regroupe l'ensemble des utilisations de l'informatique au service de la musique, que ce soit dans la composition, l'enregistrement ou la diffusion.

À qui s'adressent les cours ?

Ils sont ouverts aux musiciens (débutants et confirmés), aux non-musiciens, aux techniciens, bref, à tous ceux qui ont envie de découvrir toutes les étapes de production d'un morceau. Pour les personnes qui seraient tentées de dire « *rien ne remplace le plaisir de jouer d'un instrument* », ce n'est pas faux ! Mais la MAO n'a jamais eu vocation à remplacer la musique traditionnelle. Elle permet effectivement de composer une chanson tout entière mais elle peut également être utilisée au service des artistes traditionnels qui souhaiteraient rajouter une nouvelle palette d'instruments « virtuels » à leurs compositions et s'approprier ainsi de nouvelles sonorités.

L'un des objectifs de l'équipe pédagogique est de pouvoir faire participer les élèves des cours de MAO à la technique son lors de certains concerts organisés tout au long de l'année. « *Les élèves en formation seront intégrés dans les spectacles de fin d'année et notamment les galas de hip-hop et de musique. Ils participeront ainsi à la programmation sonore et pourront également créer des sons utilisés au cours des concerts* ».

Pour assurer l'enseignement de cette nouvelle discipline, l'école a recruté un professeur spécialisé dans la technique du son, issu de l'Institut Musical de Formation Professionnelle de Salon-de Provence. Professeur de batterie, il dispose également d'une grande expérience dans l'enseignement artistique.

Pour tout renseignement :
06 64 31 64 58

A VOS AGENDAS !

Ne ratez pas le concert des professeurs le vendredi 29 novembre à partir de 21 heures à l'auditorium René Bartoli.

La soirée est organisée par l'OMC au profit du Téléthon.
Tarif : 5€.
Réservations au 04 86 64 18 88.

La MAO à l'école municipale de musique Pierre Barbizet

C'est quoi ?

- Composition et arrangement divers styles : électro / urbain / pop rock
- Découverte et maîtrise des logiciels (Studio One) et (machine) …
- Sound design : création sur son et sur synthétiseur

Quand ?

- Tous les mercredis de 15h à 16h

Comment ?

- Les élèves devront être équipés d'un ordinateur ou d'une tablette.

Un décret commémoratif a été signé en présence de Monsieur le Maire Olivier Guirou, du député Jean-Marc Zulesi et de la sénatrice Mireille Jouve

Un double anniversaire pour fêter le village et son histoire

Le week-end des 19 et 20 octobre, la « Fête du Centenaire et du Jumelage » a rassemblé les Farencs pour célébrer 2 dates importantes pour l'histoire du village. Organisé en partenariat avec l'Office Municipal de la Culture, cet événement a permis de fêter l'histoire du village, ses traditions oléicoles et les liens d'amitié tissés dans le cadre du jumelage franco-italien.

La fête du Centenaire

En 1919, un décret ministériel daté du 18 novembre autorise « La Fare » à devenir « La Fare les Oliviers » pour se différencier des « La Fare, La Farre, Lafare » d'autres départements. C'est donc tout naturellement que le choix des membres du conseil municipal de l'époque s'est porté sur l'olivier, arbre emblématique du paysage méditerranéen intimement lié à l'histoire du village. En 1919 comme en 2019, La Fare les Oliviers peut se vanter d'être la seule commune française à porter le nom de l'olivier.

… et du jumelage

C'est également le jumelage avec le village italien de Coggiola, situé dans la région du Piémont, qui a été mis l'honneur au cours du week-end. Ce jumelage franco-italien a été officialisé en 2009 lors de la Fête de l'Olive et du Vin. Depuis 10 ans, les liens entre les 2 villages se sont renforcés et les nombreux échanges ont permis de bâtir une belle et durable amitié.

Les pays méditerranéens à l'honneur

Les festivités ont débuté le samedi soir par un repas autour de la Méditerranée. Au programme : une cérémonie d'intronisation d'un membre de la délégation grecque, un repas composé de plats traditionnels français, italiens, portugais et grecs, suivi d'une soirée musicale avec la fanfare italienne de Coggiola et de danses grecques par le groupe « Traditions : Musique et Danses Cycladiques de Finikas-Syros »..

Un olivier a été planté pour commémorer le 10ème anniversaire du jumelage entre La Fare les Oliviers et Coggiola

Les hymnes nationaux ont été joués par les élèves de trompette de l'école municipale de musique.

Un défilé jalonné de souvenirs

Dimanche, un grand défilé dans les rues a marqué plusieurs arrêts pour dévoiler des plaques commémoratives : d'abord la plaque du centenaire sur la Place de la Mairie, suivie par la plantation d'un olivier devant le Moulin Roustan pour symboliser les 10 ans de jumelage avec Coggiola, et enfin l'enfouissement d'une capsule temporelle contenant des dessins des enfants du conseil municipal junior et d'autres objets à déterrer en 2069 sur le rond-point de Coggiola.

Ce joyeux cortège était composé des élus du conseil municipal junior, des bénévoles de Lei Pastourèu Farenc, des lanceurs de drapeaux italiens, de la confrérie des Chevaliers de l'Olivier du Pays d'Aix, des bénévoles de l'ACOPA, du groupe de musiciens grecs, des élus des délégations française, italienne et portugaise et de la fanfare italienne.

Un décret de commémoration

Ensuite, devant le centre culturel Jean-Bernard a eu lieu l'inauguration officielle de la fête avec notamment la signature d'un décret commémoratif du centenaire en présence du député Jean-Marc Zulesi et de la sénatrice Mireille Jouve. Les hymnes officiels ont été joués par des élèves de l'école municipale de musique Pierre Barbizet.

Dégustation de « La Rosaline », spécialité farenque

Lors de l'apéritif offert à la population, « la Rosaline » a remporté un vif succès. Le public s'est précipité sur la nouvelle spécialité culinaire du village, curieux de découvrir cette nouvelle saveur.

Foire artisanale, marché de producteurs et diverses animations

Tout au long de la journée, le centre culturel a hébergé une foire artisanale avec un marché de producteurs. Diverses animations gratuites étaient proposées et notamment un bar de dégustation d'huile d'olive, une exposition de vieilles photos et cartes postales du village (avec la possibilité d'acheter la carte « premier jour » et le timbre officiel pour marquer le centenaire), des ateliers de poterie et de cuisine, une séance de diffusion de films autour de la Provence et l'huile d'olive suivie d'une conférence sur le même thème. Une exposition au Moulin Roustan proposait de découvrir des objets et outils agricoles anciens ainsi qu'une exposition philatélique et cartophile « Sur la Route de l'Olivier ».

La réussite de la Fête du Centenaire et du Jumelage a été assurée par le travail mené en partenariat entre la municipalité, l'Office Municipal de la Culture, le Comité de Jumelage, l'ACOPA, la Confrérie des Chevaliers du Pays d'Aix, l'association philatélique La Fare / Velaux, France Olive et la CAPAV.

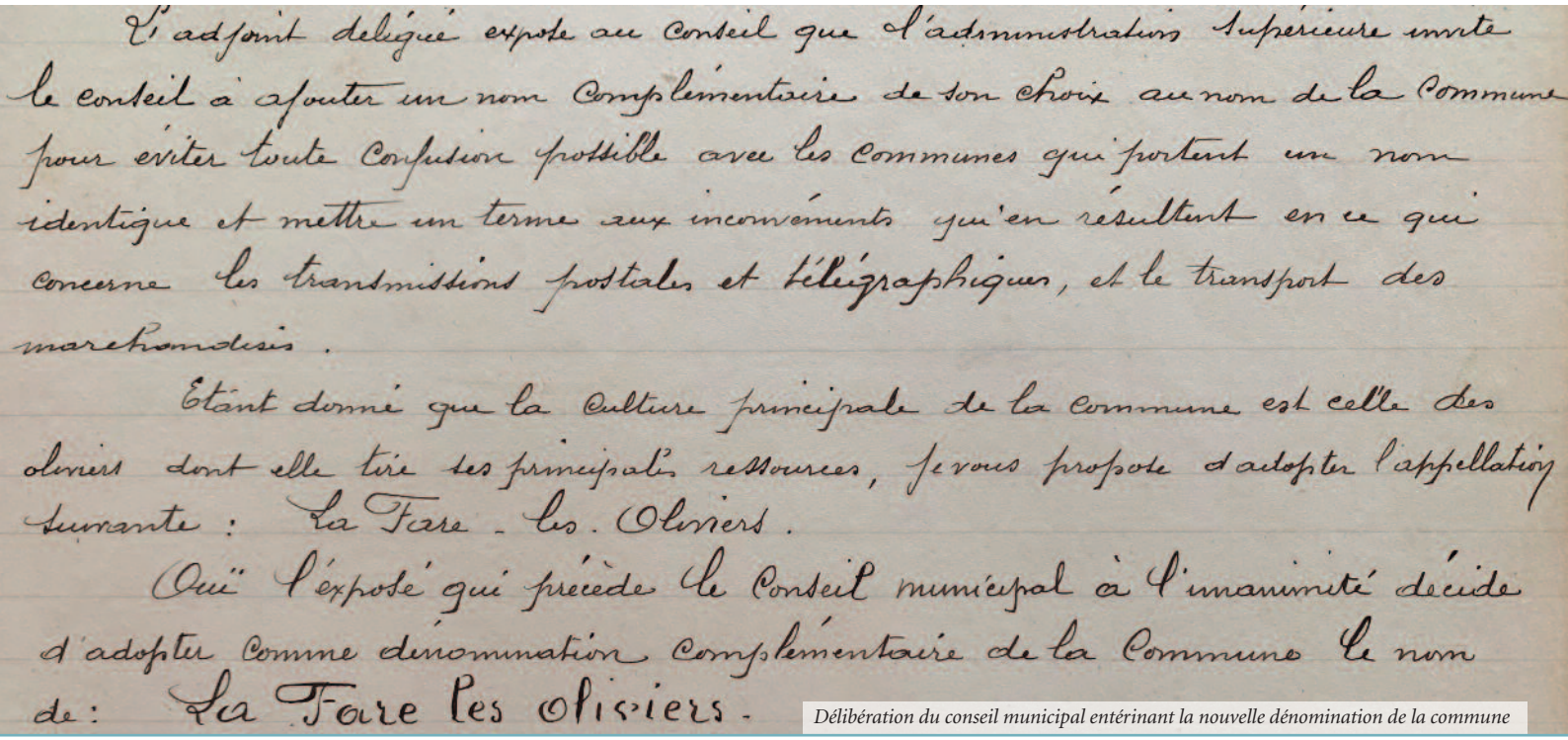

L'adjoint délégué expose au Conseil que l'administration supérieure invite le conseil à ajouter un nom complémentaire de son choix au nom de la Commune pour éviter toute confusion possible avec les communes qui portent un nom identique et mettre un terme aux inconvénients qu'en résultent en ce qui concerne les transmissions postales et télégraphiques, et le transport des marchandises.

Étant donné que la culture principale de la commune est celle des oliviers dont elle tire ses principales ressources, je vous propose d'adopter l'appellation suivante : La Fare - les Oliviers.

Ouï l'exposé qui précède le Conseil municipal à l'unanimité décide d'adopter comme dénomination complémentaire de la Commune le nom de : La Fare les Oliviers.

Délibération du conseil municipal entérinant la nouvelle dénomination de la commune

Ecole Paul Doumer

Depuis quelques semaines, le chantier de l'école Paul Doumer est entré dans une phase plus active. La construction de l'école provisoire est sur le point de s'achever et certains élèves de l'école élémentaire pourront bientôt intégrer leurs nouveaux locaux.

Un projet, plusieurs chantiers

Création de l'école provisoire

Les travaux de préparation de l'école provisoire ont démarré en avril 2019 par la démolition des vestiaires du gymnase Paul Doumer.

Au cours de l'été, les livraisons des bâtiments modulaires ont permis d'assembler la structure avant de réaliser les travaux d'isolation et d'aménagement intérieur.

À partir de janvier 2020, les élèves pourront évoluer dans ce bâtiment basse consommation composé de 8 salles de classe avec une cour de récréation dédiée. Sa création permettra de libérer l'espace nécessaire à la réalisation des chantiers des écoles élémentaire et maternelle.

Ce sont 8 classes de l'école élémentaire qui intégreront l'école provisoire jusqu'à la fin des travaux en 2021.

Une attention toute particulière sera portée à la sécurité des élèves lors des transferts entre l'école provisoire, le réfectoire et l'accueil périscolaire.

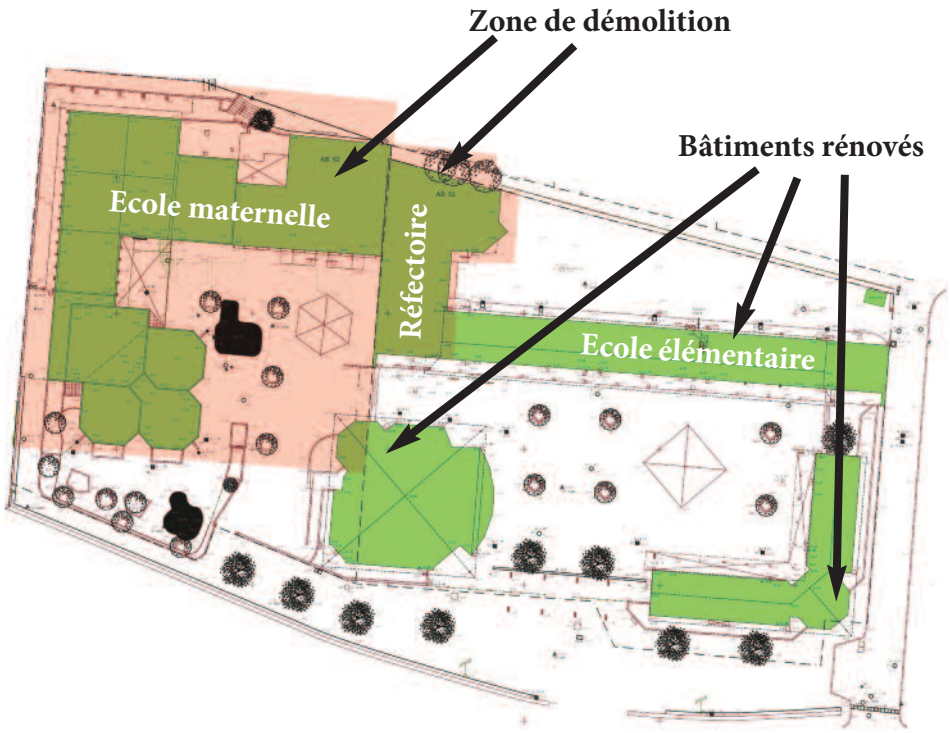

Première tranche des travaux de l'école élémentaire

Une fois les 8 salles de classe libérées, les travaux de rénovation et de remise aux normes de l'école élémentaire pourront démarrer. Les objectifs de ce chantier sont multiples : mise aux normes en termes d'accessibilité avec notamment la création d'un ascenseur ; amélioration de l'efficacité énergétique du bâtiment (isolation du toit, rénovation des menuiseries, augmentation de la superficie et réorganisation des espaces pour créer 2 nouvelles salles de classe.

Une barrière de sécurité sera installée afin d'isoler le reste de l'école du chantier et le cheminement des élèves vers le réfectoire et dans la cour d'école sera sécurisé.

Création d'un nouveau réfectoire

Les travaux de construction du nouveau réfectoire ont démarré en septembre 2019. Cet équipement mutualisé permettra aux élèves des écoles maternelle et élémentaire de déjeuner dans des locaux plus adaptés.

Démolition de l'école maternelle

La démolition de l'école maternelle est devenue inévitable en raison des dysfonctionnements structurels. Pendant toute la durée du chantier, les élèves seront transférés dans le bâtiment nouvellement rénové de l'école élémentaire qu'ils occuperont avec les 2 classes de CP.

Construction de l'école maternelle et deuxième tranche des travaux de l'école élémentaire

Ensuite, débuteront les travaux de construction de la nouvelle école maternelle ainsi que les travaux de rénovation du deuxième bâtiment de l'école élémentaire.

Un bâtiment mutualisé reliant les 2 écoles sera composé au rez de chaussée de 2 classes modulables en fonction des besoins de l'école maternelle et de 2 classes aménageables à l'étage en fonction des besoins futurs.

La salle polyvalente fera également l'objet de travaux afin de créer un lieu entièrement dédié à l'accueil périscolaire et à l'activité bibliothèque de l'école maternelle.

Travaux |

4 *Démolition et reconstruction d'une école maternelle :*

7 classes, 2 salles dortoirs avec sanitaires, salle de motricité, salle des maîtres, bureau de direction et jardin pédagogique

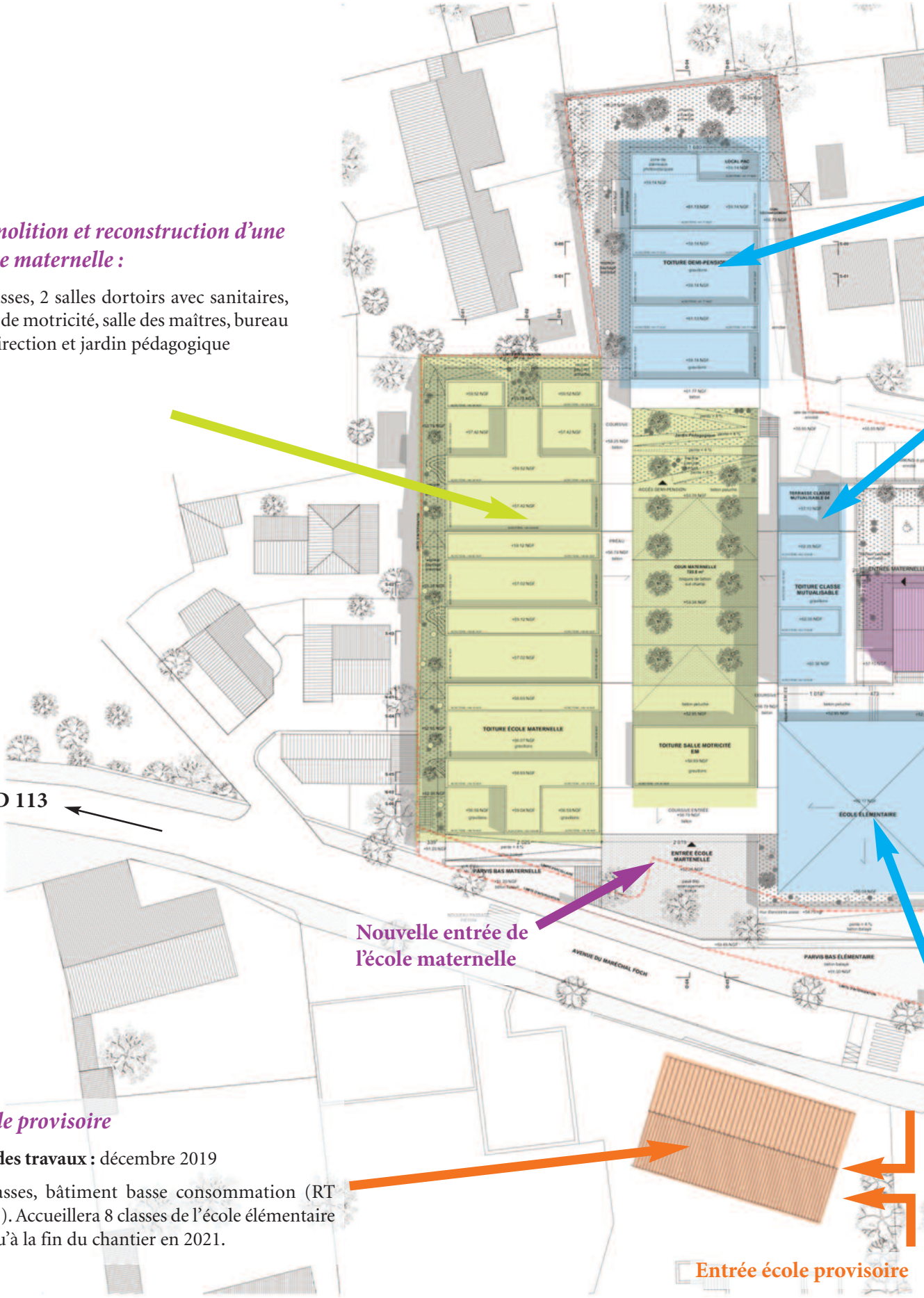

1 *Ecole provisoire*

Fin des travaux : décembre 2019

8 classes, bâtiment basse consommation (RT 2012). Accueillera 8 classes de l'école élémentaire jusqu'à la fin du chantier en 2021.

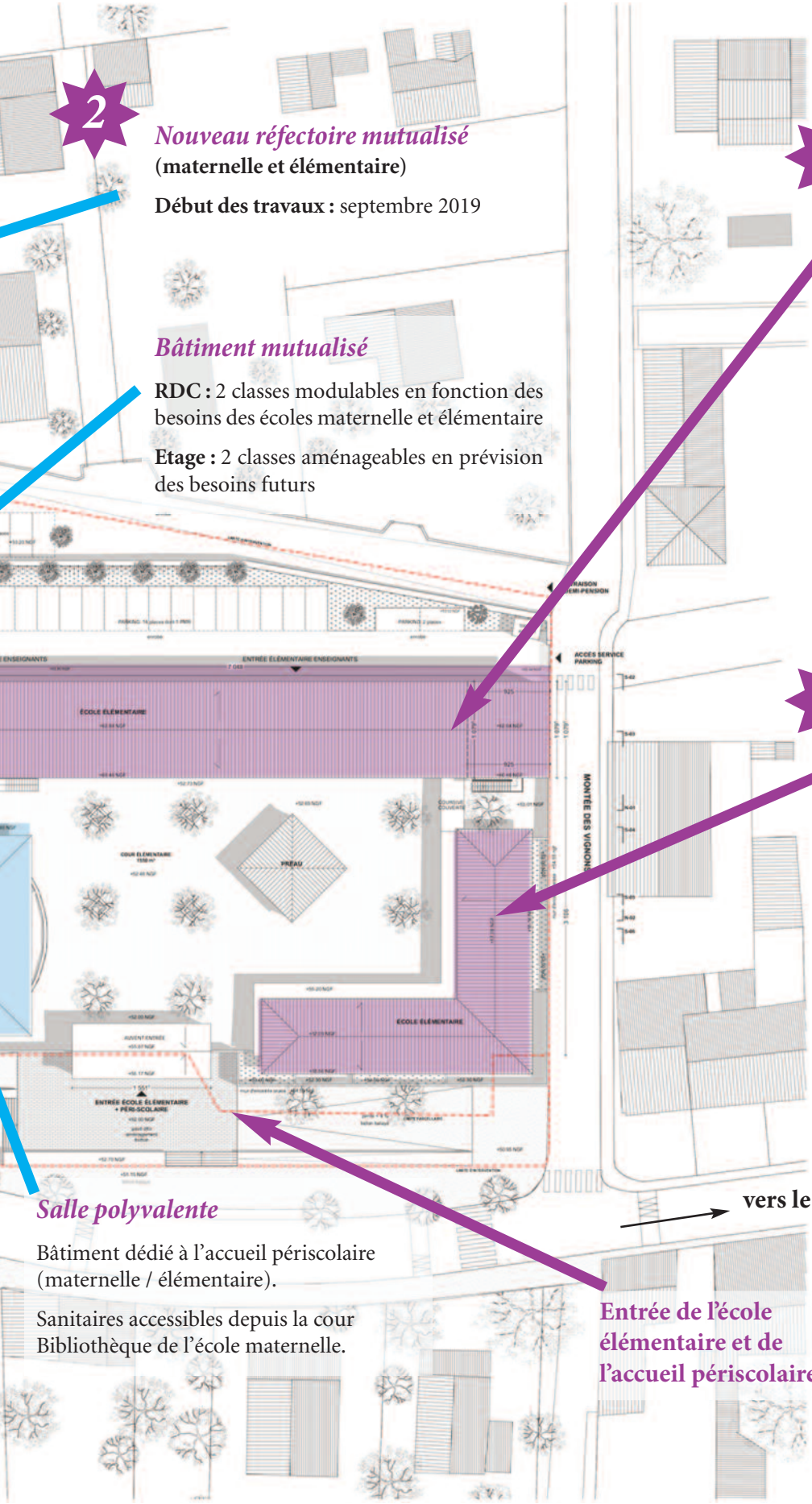

2 *Nouveau réfectoire mutualisé*

(maternelle et élémentaire)

Début des travaux : septembre 2019

Bâtiment mutualisé

RDC : 2 classes modulables en fonction des besoins des écoles maternelle et élémentaire

Etage : 2 classes aménageables en prévision des besoins futurs

3 *Première tranche de rénovation / réaménagement de l'école élémentaire*

Début des travaux : janvier 2020

Augmentation de la superficie et réorganisation des espaces pour créer 2 nouvelles salles de classe, mise aux normes d'accessibilité, amélioration des performances énergétiques.

5 *Deuxième tranche de rénovation / réaménagement de l'école élémentaire*

2 classes, bibliothèque, salle des maîtres, bureau de direction.

Fin prévisionnelle de l'ensemble des chantiers : fin 2021

Salle polyvalente

Bâtiment dédié à l'accueil périscolaire (maternelle / élémentaire).

Sanitaires accessibles depuis la cour
Bibliothèque de l'école maternelle.

vers le centre du village

Entrée de l'école élémentaire et de l'accueil périscolaire

Projet co-financé par

PROJET CO-FINANCÉ PAR LE DÉPARTEMENT — DÉPARTEMENT BOUCHES-DU-RHÔNE

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La cuisine centrale de nouveau aux petits oignons !

Après 8 mois de travaux, c'est désormais dans une cuisine centrale agrandie et entièrement réaménagée que les repas destinés à la crèche, aux écoles, au foyer et au portage à domicile sont préparés par le personnel municipal. Un projet qui a permis de réadapter les locaux à la demande croissante de repas dans une démarche d'amélioration continue.

Lors de sa construction en 2004, la cuisine centrale produisait 78 400 repas par an. En 2017, sa production avait atteint 157 600 repas annuels. Le constat était sans appel : l'équipement était sous-dimensionné et son agrandissement était devenu urgent. L'équipe municipale a souhaité saisir l'opportunité et, sans limiter le projet à une simple extension, repenser le bâtiment dans son ensemble en réponse à l'évolution des modes de production et de consommation.

L'objectif est de répondre au besoin d'augmenter la capacité de production tout en intégrant les objectifs en termes d'économies d'énergie et d'eau, sans oublier les adaptations nécessaires afin de pouvoir développer l'utilisation de produits frais issus des circuits courts et biologiques.

Le cahier des charges visait également une amélioration des conditions de travail du personnel grâce à une cuisine mieux dimensionnée avec des parcours optimisés, équipée de techniques modernes pour la cuisson des aliments.

Quelques chiffres :

- Coût des travaux : 510 000 €/HT
- Extension du bâtiment de 90m²
- 85 000 €/HT investis dans des équipements (cuisson et froid) plus performants, moins consommateurs d'énergie
- Production à terme de 1500 repas / jour. La capacité de la cuisine a été doublée

Les points forts du projet

- Création de nouveaux espaces : une zone légumerie pour développer l'apport en fruits et légumes frais, issus des circuits courts / biologiques
- Agrandissement des zones de stockage

et création de 2 nouvelles zones froides négatives ainsi qu'un sas de décongélation

- Réaménagement et redistribution des espaces pour rationaliser les parcours des produits et du personnel
- Amélioration des conditions de travail du personnel grâce à la construction de nouveaux espaces (réfectoire et sanitaires) avec une meilleure isolation thermique et sonore
- Nouvelle zone de retour plus accessible et protégée des intempéries
- Nouveau compacteur de carton financé par la Métropole

Naissances Filles

FAUCHEUX Céleste 19/06/2019
BACH Calie 09/07/2019
BEN SALAH Mélia 11/07/2019
BACQUET Victoria 13/07/2019
BOURAÏMA MADJEBI GRANIER Olayori 28/07/2019
WANDEL SEIGNEURET Gabrielle 31/07/2019
MACCARI Livia 12/08/2019
DAVITIAN Jade 12/08/2019
DAVITIAN Julie 12/08/2019
GARCIA Mila 13/08/2019
SERRANO Charlie 19/08/2019
DA SILVA Wendy 25/08/2019
POULIZAC Giulia 30/08/2019
LASFARGUES Héléna 20/09/2019
LEROY Olivia 24/09/2019
ORTILLON Cassandre 24/09/2019
MINASSIAN Aylee 27/09/2019
FOURNIER Lison 01/10/2019

Naissances Garçons

DIOP Idrissa 24/06/2019
LEBRUN Owen 29/06/2019
BERTHELOT Eden 06/07/2019
PANZANI Amaury 08/07/2019
SOISSON LUCASSON Sacha 19/07/2019
BAYER William 20/07/2019
DUHOMME Arthur 24/07/2019
OEUF Alezio 30/07/2019
KAYED FERRIGNO Romain 06/08/2019
FREY Antoine 11/08/2019
ARABASZ Quentin 14/08/2019
GHINOZZI Naël 26/08/2019
CALADO ALMEIDA Emiliano 08/09/2019
LESSAK Eden 09/09/2019
HUSSON Léo 18/09/2019
DELEIDI Leny 28/09/2019

Mariages

MURE Philippe et MARANO Alexandra 22/06/2019
RAYNAUD Grégory et BRUNEAU Maud 22/06/2019
PETRIGNY Arnaud et BATTOUR Elisabeth 29/06/2019
PELTIER Frédéric et DA SILVA Christelle 06/07/2019
MANAS Pierre et CIPRES Laura 13/07/2019
SOUILEM Hedi et POLU Annie 03/08/2019
FAURE Christophe et SABATINO Céline 03/08/2019
ESPAGNAC Olivier et KORZINE Alexandra 23/08/2019
BERTHELON Didier et PéCHEUX Claude 24/08/2019
TORLOTING Xavier et CRUZ Marion 24/08/2019
CHARISSIADIS Martin et BOYER Ludivine 07/09/2019
EMMA Vincent et COSTA Aline 07/09/2019
STRIPPOLI Olivier et GENTHON Jessica 07/09/2019
BENFERHAT Azedin et CITRATE-HABERLAY Maëva 21/09/2019
DEFAZIO André et BONETTI Jennifer 21/09/2019
CHABERT Julien et Cynthia LEMONNIER 28/09/2019
MATTIO Anthony et FOLLADOR Cynthia 28/09/2019

PACS

GARRIDO Céline et MAAROUF Yanis 10/07/2019
PICHOT Stéphane et VOLERY Audrey 17/07/2019
LONGUET Gérard et FONTAINE Corinne 23/07/2019
VALLET Julien et OLFIER Eva 24/07/2019
CREPIN Philippe et MICHEL Aurélie 02/08/2019
JUGE Didier et ALIBERTI Caroline 05/08/2019
COLLOT Pauline et REVEST Alan 12/08/2019
CRETEUR Franck et LENORMAND Mélinda 14/08/2019
MASSET Nicolas et HENRY Déborah 20/08/2019
PERINET Anthony et CIZABUIROZ Gwladys 27/08/2019
CLOES Julien et JARDON Marion 06/09/2019
GARCIA Marion et PATRAC Steeve 09/09/2019
DEJEAN Thibaud et PENA Marion 13/09/2019
EMANUEL Maxime et CORDONE Ilona 30/09/2019
BARNEOUD-CHAPELIER Lydie et DAVID Thomas 10/10/2019
LAPASSET Léo et MARTINEZ Léa 11/10/2019
PLATEL Julie et DELEIDI Michel 17/10/2019

Décès

LOMBARDI Lucette épouse MILLET 02/07/2019
RIOUX Claudine épouse FLORES 05/07/2019
ROMAN Corinne 07/07/2019
BLEYNAT Blanche veuve FAGGIO 09/07/2019
CAUBERE Sylvette 11/07/2019
REDOUTEY Sylvain 12/07/2019
LAUNÉ Esther veuve LEGRAND 24/07/2019
CORDONE Rosalie veuve BARRANDON 22/07/2019
LANG Claude 24/07/2019
DEYON René 18/08/2019
VERNE Monique 25/08/2019
CARTA Dominique 01/09/2019
DUWA Jean-Jacques 03/09/2019
GUENON Bernadette épouse RIVIERE 12/09/2019
BŒUF Marinette veuve TASSOTTI 15/09/2019
DUMONT Françoise épouse BALLET 19/09/2019
APARISI Rose veuve CALVO 29/09/2019
ACOLAS Jacques 29/09/2019
POUZENS Lucette veuve LECOMTE 03/10/2019
SABATIER Annie épouse SOLER 07/10/2019
GALLAS Micheline veuve HALET 11/10/2019

infos pratiques |

Un nouveau défibrillateur en mairie

Un nouveau défibrillateur automatique externe (D.A.E) a été installé en mairie au mois de septembre. La commune compte désormais 4 défibrillateurs :

- Mairie Centrale
- Centre culturel Jean Bernard
- Super U
- Brasserie G&G

Avant la fin de l'année, l'école de la Pomme de Pin en sera également équipée.

Qu'est-ce qu'un défibrillateur ?
Un défibrillateur est utilisé pour administrer un choc électrique, appelé défibrillation, sur une personne en arrêt cardiaque.

Qui peut s'en servir ?
Ces points de défibrillation sont accessibles à tout le monde.

J'ai peur de faire une mauvaise manipulation
Le défibrillateur est automatisé et guide l'utilisateur. Il vous demandera d'envoyer un choc UNIQUEMENT si la victime est en arrêt cardiaque. Si vous l'installez sur une personne qui n'est pas en arrêt cardiaque, il ne fonctionnera pas.

Et si j'attendais les secours plutôt que d'utiliser le défibrillateur ?
En France, chaque année, 40 000 personnes sont victimes d'un arrêt cardiaque. L'utilisation d'un défibrillateur dans les premières minutes, associée à la réanimation cardio-pulmonaire, améliore les chances de survie de la victime. Sans prise en charge immédiate, plus de 92% de ces arrêts cardiaques sont fatals.

Système d'alerte à la population - Simplification des démarches d'inscription

Inondation, feu de forêt, glissement de terrain, tempête … ce sont autant de scénarios qui pourraient nécessiter le déclenchement d'une alerte pour prévenir la population d'un événement grave ou dangereux.

Depuis 2014, la commune est équipée d'un système d'alerte à la population qui permet de communiquer très rapidement des informations à l'ensemble des personnes inscrites : messages vocaux sur des téléphones fixes ou mobiles, SMS, courriels…

Une partie de la population y est déjà inscrite et notamment tous ceux qui sont répertoriés dans les pages blanches.

Dans un souci de simplification des démarches, l'inscription en ligne est désormais disponible. (https://www.lafarelesoliviers.com/systeme-dalertes-a-la-population/). Vous saisissez directement vos données qui seront ensuite enregistrées dans la base de données.

Même si vous y êtes déjà inscrit, n'oubliez pas de mettre à jour vos coordonnées (n° de téléphone portable, courriel …) afin d'être prévenu en cas de catastrophe.

infos pratiques |

Enquête de déplacements 2019-2020

Du 1er novembre 2019 au 30 avril 2020, la Métropole Aix-Marseille-Provence organise une enquête sur les déplacements, menée en partenariat avec l'Etat et le Département des Bouches-du-Rhône. Certifiée Cérema, cette enquête sera réalisée par la société Alyce qui contactera les 9000 foyers tirés au sort dans le périmètre de la Métropole.

L'objectif est de connaître précisément les pratiques quotidiennes des habitants pour mesurer les évolutions de comportements et mieux organiser la mobilité de demain sur notre territoire.
Si votre ménage est tiré au sort, vous serez prévenu par courrier environ 2 semaines avant l'entretien (d'une durée d'environ 25 minutes) qui pourra se dérouler à domicile ou par téléphone. Le questionnaire est confidentiel et les résultats seront traités de manière totalement anonyme, selon le règlement général sur la protection des données (RGPD).

Pour plus d'informations :
https://www.ampmetropole.fr/

Elections

Les élections municipales se dérouleront les dimanches 15 et 22 mars 2020. Si vous n'êtes pas inscrits sur la liste électorale communale, vous pouvez effectuer votre inscription jusqu'au 7 février 2020 :

- En ligne via service-public
- En Mairie, en vous munissant de votre carte d'identité ou passeport et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Nous vous informons que nous ne pourrons célébrer de mariages les samedis précédant les scrutins.
La salle des mariages étant un bureau de vote, l'aménagement prévu à cet effet (isoloirs, bureau, ...) aura été mis en place.

Pré-inscriptions scolaires 2020-2021

Les pré-inscriptions scolaires des enfants nés en 2017 auront lieu en Mairie annexe à l'espace famille les lundis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h du 13 janvier au 7 février. Se munir du livret de famille et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois. En dehors de cette période et pour tout renseignement, contacter le service Education au : 04 90 45 46 21.

Suspension des permanences de Monsieur le Maire

Les permanences de Monsieur le Maire seront suspendues pendant les fêtes de fin d'année à partir du mardi 10 décembre (date de la dernière permanence).

Délibérations du conseil municipal du 27 juin

Décision modificative n° 1 du budget primitif 2019

Monsieur le Maire explique que cette décision modificative concerne pour l'essentiel l'intégration au budget de 2 dépenses imprévues : le remplacement de la pompe à chaleur des services techniques et du lave-vaisselle de l'école de la Pomme de Pin.

Adopté à la majorité

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : avenant n°1 à la convention pour la télétransmission des actes relatifs à la commande publique

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la nécessité de conclure un avenant à la convention conclue en 2013 avec la Préfecture pour la transmission électronique des actes administratifs au contrôle de légalité. Il s'agit d'étendre cette convention aux marchés publics.

Adopté à l'unanimité

Travaux d'amélioration de la forêt communale 2019 – Demande de subvention auprès du Conseil Départemental – Annule et remplace la délibération du 11 avril 2019

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Conseil Départemental a fait savoir qu'à compter de cette année son aide financière pour les travaux d'amélioration de la forêt communale passe de 50% à 60%. Aussi il est proposé d'annuler la délibération précédente et de modifier le plan de financement en incluant une participation du Département à hauteur de 60%. Le contenu des travaux et le montant total de l'opération restent inchangés.

Adopté à l'unanimité

Mutualisation du délégué à la protection des données de la commune avec le CCAS

Monsieur le Maire propose de mutualiser le délégué à la protection des données personnelles de la commune avec le CCAS.

Adopté à l'unanimité

Recrutement d'auxiliaires de vie scolaire vacataires dans le cadre des temps extra-scolaire

Les enfants porteurs de handicaps sont assistés d'une auxiliaire de vie scolaire (AVS) afin de permettre leur scolarisation dans les meilleures conditions.

Monsieur le Maire propose de recruter des AVS vacataires afin de permettre leur accueil dans les services périscolaires et extrascolaires.

Adopté à l'unanimité

Délibération ponctuelle portant création de deux emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose la création de 2 emplois non permanents pour les besoins de la cuisine centrale.

Adopté à l'unanimité

Création de poste

Toujours dans le cadre de la réouverture de la cuisine centrale Monsieur le Maire propose la création d'un poste à 20 h pour le recrutement en CDD d'un agent en situation de handicap.

Adopté à l'unanimité

Mise à disposition de matériel et de personnel dans le cadre du projet de mutualisation initié par la métropole Aix – Marseille Provence

Monsieur le Maire propose de formaliser le prêt de matériel à d'autres collectivités par la signature d'une convention qui précise les conditions de mise à disposition, les obligations d'assurance et, le cas échéant, les engagements financiers.

Adopté à l'unanimité

Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de la Fare les Oliviers pour des opérations relevant de la compétence D.E.C.I (défense extérieure contre l'incendie)

Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de la Fare les Oliviers pour des opérations relevant de la compétence Eau Pluviale

Monsieur le Maire propose d'approuver les conventions de délégation de maitrise d'ouvrage de la métropole à la commune afin de réaliser les travaux d'investissements annuels nécessaires pour les compétences D.E.C.I et Eau Pluviale.

Adopté à la majorité

Transfert à la Métropole Aix-Marseille-Provence de l'actif et du passif de la commune de La Fare les Oliviers pour exercer les compétences « Défense extérieure contre les incendies », « Aires de stationnement » et « Eau pluviale »

Monsieur le Maire propose de procéder aux sorties de l'état de l'actif de la commune, des biens attachés aux compétences transférées. Il s'agit des poteaux incendie, des aires de stationnement et des réseaux et bassins de rétention pour les eaux pluviales.

Adopté à la majorité

Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de l'acquisition du terrain en vue de la construction d'un nouveau Centre Hospitalier - Approbation du projet de statuts

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création d'un SIVOM ayant pour objet l'acquisition d'un terrain destiné à l'implantation du futur centre hospitalier à Salon de Provence. Cette délibération propose l'adoption des statuts de ce syndicat.

Adopté à l'unanimité

Organisation d'un séjour d'échange avec la commune de Coggiola en partenariat avec le comité de jumelage

Dans le cadre du programme européen « Europe pour les citoyens » le service municipal jeunes a proposé un projet de

voyage à Coggiola en partenariat avec le comité de jumelage qui prend à sa charge les frais de séjour, chaque participant s'acquitte d'une participation financière. Monsieur le Maire propose d'allouer une subvention de 1 650€ au comité de jumelage pour soutenir cette action.
Adopté à l'unanimité

Délibérations du conseil municipal du 8 juillet

Mise en demeure d'exécution du bail emphytéotique administratif en date du 19 mars 2014

Monsieur le Maire rappelle que la commune a signé un bail emphytéotique avec l'association RC Concept pour la gestion et la mise aux normes de son motocross avec prise d'effet au 1er janvier 2014.Cette association avait été retenue suite à un appel à projet, pour la qualité de sa proposition et le niveau de loyer proposé. Depuis juin 2015, l'association ne paie plus le loyer, la commune a recherché avec elle différentes solutions pour lui permettre d'honorer ses engagements, sans succès. Monsieur le Maire propose en conséquence, en application des conditions de résiliation du bail, d'adresser une mise en demeure d'exécuter les obligations énoncées dans la convention.
Adopté à l'unanimité

Délibérations du conseil municipal du 17 octobre

Décision modificative n° 2 du budget primitif 2019

Monsieur le Maire propose de modifier le budget de fonctionnement, afin d'abonder les subventions de l'USF Football et de l'OMC, d'ajuster la cotisation de l'assurance dommage ouvrage de l'école Paul Doumer et du FPIC. En investissement, la modification concerne pour l'essentiel le remplacement de 2 climatisations défectueuses, du serveur informatique de l'hôtel de ville et la réalisation du parking des enseignants à la Pomme de Pin.
Adopté à la majorité

Admission en créances éteintes de plusieurs titres de recettes émis à l'encontre d'un usager suite à la décision de la commission de surendettement

Monsieur le Maire expose que suite à une commission de surendettement, le trésorier nous propose d'effacer la dette d'un administré pour un montant de 409,80 € correspondant aux services de restauration scolaire et des activités périscolaires pour les années 2017, 2018 et 2019.
Adopté à l'unanimité

Approbation de la convention entre l'opérateur ORANGE et la commune de la Fare les Oliviers relative à l'installation, la gestion, l'entretien et le remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

Monsieur le Maire explique que la desserte par la fibre optique de copropriétés ou de bâtiments à usage mixte nécessite la signature d'une convention avec l'opérateur en charge de l'équipement. La commune est concernée pour les bâtiments qui abritent la poste et la bibliothèque.
Adopté à l'unanimité

Approbation de la convention entre l'opérateur ORANGE et la commune de la Fare les Oliviers relative à l'usage des appuis d'éclairage public en bois ou en béton pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques

Monsieur le Maire explique que dans le cadre du déploiement de la fibre sur la commune, Orange utilise prioritairement ses équipements aériens ou souterrains mais dans certains cas, en l'absence de tels équipements, Orange peut être amené à utiliser les poteaux d'éclairage public de la commune. Dans ce cas une convention doit être conclue avec l'opérateur.
Adopté à l'unanimité

Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la commune de la Fare les Oliviers pour des opérations relevant de la compétence Aires et Parcs de stationnement

Afin d'assurer les travaux d'investissement nécessaires à l'amélioration du parking Gambetta Monsieur le Maire propose d'approuver la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la métropole à la commune.
Adopté à l'unanimité

Modification de l'attribution de compensation « socle » de la commune de LA FARE LES OLIVIERS pour l'année 2019

Monsieur le Maire rappelle que la métropole a mis en place la taxe dite « GEMAPI » destinée à financer la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. En conséquence elle rend aux communes le montant prélevé sur leur attribution de compensation au titre de cette compétence. Pour notre commune ce montant représente 11 051,00 €.
Adopté à l'unanimité

Modification du règlement administratif commun pour les 3-17 ans – Règlement intérieur pour la restauration scolaire municipale – Règlement intérieur pour l'ALSH

Monsieur le Maire précise que les modifications du règlement intérieur concernent les modalités d'application du règlement général de protection des données personnelles, le déplacement de l'accueil périscolaire 11/14 ans dans les locaux du collège.
Adopté à la majorité

Subvention supplémentaire à l'office municipal de la culture

Le spectacle d'ouverture de la saison 2019/2020 de l'OMC a accueilli Philippe CAUBERE acteur, auteur de théâtre, metteur en scène résidant à la Fare les Oliviers.

Malgré l'effort financier consenti par l'artiste qui a renoncé à son cachet et facturé seulement les techniciens avec lesquels il est lié par contrat, le montant de sa prestation nécessite une subvention supplémentaire d'un montant de 2000 €.
Adopté à la majorité

Subvention exceptionnelle à l'association USF Football

Monsieur le Maire propose de verser une subvention complémentaire de 1000 € à l'association USF FOOTBALL pour financer les repas servis lors du tournoi international Aimé ICARD. Cette année avec la fermeture de la cuisine centrale pour cause de travaux, la commune n'a pas pu fournir les repas au club.
Adopté à l'unanimité

Subventions complémentaires aux coopératives scolaires

Les subventions aux coopératives scolaires sont indexées sur le nombre d'élèves. Compte tenu de l'ouverture d'une classe liée à une augmentation du nombre d'élèves à l'école élémentaire de la Pomme de Pin, monsieur le Maire propose de compléter la somme prévue au budget par un montant de 56€ soit 8€ par élève supplémentaire.
Adopté à l'unanimité

Création de poste

Monsieur le Maire informe l'assemblée du prochain départ à la retraite de la directrice du service sport associations jeunesse et propose la création d'un poste pour le recrutement de son remplaçant.
Adopté à l'unanimité

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lie à un accroissement temporaire d'activité

Afin de faire face à un besoin ponctuel pour quelques mois au service relais emploi, Monsieur le Maire propose de créer un emploi temporaire.
Adopté à l'unanimité

Délibération ponctuelle portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

L'augmentation des effectifs scolaires induit une augmentation des effectifs dans les services péri et extra scolaires. Monsieur le Maire propose de recruter un animateur supplémentaire et de créer un poste non permanent pour faire face à cet accroissement d'usagers.
Adopté à l'unanimité

Convention d'objectifs et de financement – Prestation de service 2019 pour ALSH « Accueil Adolescents » entre la Commune et la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches du Rhône

Monsieur le Maire explique que la Caisse d'Allocations Familiales, partenaire financier de nos accueils de loisirs nous a fait parvenir la nouvelle convention d'objectifs et de financement pour l'accueil des adolescents. La signature de cette convention est obligatoire pour bénéficier de l'aide financière de la CAF au travers de la prestation de service.
Adopté à l'unanimité

Réglementation et fixation du tarif pour l'occupation du caveau provisoire

Monsieur le Maire propose de modifier la délibération du 14 mars dernier de la façon suivante : 10,00€ seront perçus à partir du 151ème jour à la place de 10,00 € seront perçus du 151ème jour au 180ème jour.
Adopté à la majorité

Autorisation d'ouverture dominicale des commerces pour l'année 2020. accroissement temporaire d'activité

Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable pour l'ouverture des commerces de détail qui le demandent les 4 dimanches de décembre 2020 toute la journée.
Adopté à l'unanimité

Délibération relative au maintien ou non de Monsieur Gérard CRUZ dans sa fonction d'adjoint au Maire

Monsieur le Maire expose la décision de Monsieur Cruz de travailler avec une autre équipe sur un autre projet pour la commune. La bonne marche de l'administration de la commune nécessite une cohésion dans les actions de tous les élus, dès lors que Mr CRUZ n'adhère plus au projet, le maire a été conduit à lui retirer sa délégation afin d'éviter tout risque de distorsion entre les décisions de cet élu et le projet qui fédère le reste de l'équipe.
En outre Mr Cruz étant adjoint, le code général des collectivités territoriales impose au conseil municipal de se prononcer sur son maintien ou pas dans la fonction d'adjoint. Le conseil municipal s'est prononcé à la majorité des membres présents contre le maintien de M. CRUZ dans sa fonction d'adjoint.
Adopté à la majorité

Vente d'un terrain communal cadastré section AL n° 268p d'une contenance de 14m² à Monsieur REYRE Roland

Monsieur le Maire explique que la commune est propriétaire d'une parcelle voisine à l'école de la Pomme de Pin qui s'étend en pointe au nord de la parcelle de Monsieur REYRE le long du CD10. Ce dernier souhaite acheter cette pointe. Mr le Maire propose de la vendre à l'euro symbolique sous réserve que M. REYRE prennent à sa charge tous les frais constitutifs de cette vente.
Adopté à l'unanimité

Classement dans le domaine public communal des parcelles cadastrées section AE n°502 et n°504

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 7 juillet 2016 le Conseil Municipal a décidé le déclassement du domaine public communal des parcelles nécessaires à la création d'un éco quartier sur l'emplacement de l'ancien groupe scolaire Saint Exupéry. 2 parcelles d'une contenance de près de 1000 m² ne sont pas intégrées dans le projet et constitue des parties de la voirie communale.

Monsieur le Maire propose leur réintégration dans le domaine public communal par leur classement dans la voirie communale.
Adopté à l'unanimité

Classement dans le domaine public communal de la parcelle cadastrée section AE n° 294

Monsieur le Maire expose que par délibérations en date du 18 mai 1976 et du 14 janvier 1977 le Conseil Municipal avait approuvé l'acquisition par la Commune de la voie interne du lotissement de la Germaine. Ces délibérations n'avaient jamais été exécutées. Aujourd'hui c'est chose faite monsieur le Maire propose donc d'intégrer dans le domaine public communal cette voie interne du lotissement La Germaine.
Adopté à l'unanimité

Avis au projet de modification simplifiée n°7 du PLU en vue de son approbation en Conseil Métropolitain de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1er janvier 2016 c'est la métropole qui exerce la compétence PLU. C'est pourquoi sur notre demande la métropole a engagé la modification n°7 de notre PLU. Aujourd'hui après la consultation du public et des personnes publiques associées, cette modification n'a recueilli aucun avis défavorable. Monsieur le Maire propose donc d'émettre un avis favorable à cette modification.
Adopté à la majorité

Désignation des délégués de la commune de LA FARE LES OLIVIERS au SIVU-CHPS

Monsieur le Maire expose que conformément aux statuts approuvés par le conseil municipal le 27 juin 2019, 2 délégués titulaires doivent être désignés pour représenter la commune au sein de ce syndicat. Monsieur Olivier GUIROU et Madame Claude BAUMANN sont désignés.
Adopté à la majorité

Règlement de fonctionnement 2019-2020 pour le multi accueil collectif « Les Péquelets »

Monsieur le Maire explique que ce nouveau règlement intègre les modifications apportées par la CNAF dans sa dernière circulaire ainsi que les obligations de la structure relatives au règlement général sur la protection des données personnelles.
Adopté à la majorité

tribune de l'opposition

L'article L.2121-27-1 du code général des collectivités territoriales impose de réserver, dans les bulletins d'information diffusés par les communes, un espace d'expression aux conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale. Les propos et opinions exprimés dans les textes ci-dessous n'engagent que leurs auteurs. Aucune correction n'y a été apportée.

Agir Ensemble

Chères Farenques, Chers Farencs

Nous n'avons pas utilisé l'espace réservé à l'opposition prévu par le législateur. Il est vrai qu'il est particulièrement difficile d'évoquer la vie municipale et notre sentiment vis à vis des choix et décisions entérinées en un peu plus de 200 signets (NDLR les groupes d'opposition disposent d'un espace de 2300 signets).
Mais je tenais également à porter à votre connaissance que pour ""Agir Ensemble"" que je représente, il m'était difficile de pouvoir pleinement suivre les évolutions de notre commune et je tenais tout simplement à m'en excuser.
J'ai répondu aux différentes sollicitations du mieux possible mais certainement pas à toutes et je préfère le porter à votre connaissance. Cela étant, chacun de nous peut tout simplement analyser l'évolution de sa commune et avoir un sentiment sur le cadre de vie dans lequel il évolue.
Désormais pour information une nouvelle adresse courriel et une nouvelle équipe : pourlafare@gmail.com
Tél: 06 50 56 57 29

Bien cordialement
Richard CAMPANELLI
Conseiller municipal
Agir ensemble

Mon Parti C'est La Fare

AUCUN TEXTE COMMUNIQUÉ

Agenda des manifestations municipales

16 NOVEMBRE à 9H30
Séance de dédicace du graphiste et illustrateur farenc François Begnez
Bibliothèque Municipale Denise Sicard
04 90 42 56 09

16 & 17 NOVEMBRE - 9H30 - 18H30
Foire aux Santons et Marché de Noël
Centre Culturel Jean Bernard
04 86 64 18 88 / 89

29 NOVEMBRE à 21H
Soirée OMC au profit du Téléthon
Concert des profs de l'école municipale de musique, d'art et de danse
Auditorium René Bartoli
Tarif 5 €
04 86 64 18 88 / 89

30 NOVEMBRE à 19H
Nuitée sportive
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 45 46 07

5 DÉCEMBRE à 11H
Journée nationale en hommage aux morts pour la France pendant la Guerre d'Algérie et les combats au Maroc et en Tunisie
Cimetière
04 90 45 46 22

7 DÉCEMBRE - Journée
Téléthon *(programme à venir)*
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 45 46 42

13 DÉCEMBRE à 21H
Soirée OMC
Christelle Loury « Revivre l'émotion Edith Piaf »
Auditorium René Bartoli
Tarifs : 14 € / 10 €
04 86 64 18 88 / 89

14 DÉCEMBRE à 10H
Spectacle « La Magie de Noël »
Bibliothèque municipale Denise Sicard
A partir de 4 ans
04 90 42 56 09

14 DÉCEMBRE à 12H
Repas de Noël du CCAS
Centre Culturel Jean Bernard
04 86 64 82 82

18 DÉCEMBRE à 19H
Concert de Noël des élèves de l'école municipale de musique, d'art et de danse
Eglise Saint Sauveur
Entrée libre
04 90 42 69 00

21 DÉCEMBRE à 10H
Atelier créatif de Noël pour les 7-9 ans
Bibliothèque municipale Denise Sicard
Inscription obligatoire
04 90 42 56 09

9 JANVIER à 18H
Cérémonie de présentation des vœux à la population
Centre Culturel Jean Bernard
04 90 45 46 18

10 JANVIER à 21H
Soirée OMC
« Titre définitif * (*titre provisoire) »
Centre Culturel Jean Bernard
Tarifs 14€ / 10€
04 86 64 18 88 / 89

16 JANVIER à 18H
Cérémonie d'accueil des nouveaux arrivants
Salle Deydier Avon
04 90 45 46 18

6 FÉVRIER à 14H
Goûter de la Chandeleur du CCAS
Centre Culturel Jean Bernard
Inscription obligatoire du 6 au 24 janvier
04 86 64 82 82

7 FÉVRIER à 21H
Soirée OMC
Garden Swing Big Band
Centre Culturel Jean Bernard
Tarifs 14€ / 10€
04 86 64 18 88 / 89

6 MARS à 21H
Soirée OMC
Julien Sigalas « 20 ans après ! »
Auditorium René Bartoli
Tarifs 14€ / 10€
04 86 64 18 88 / 89

15 & 22 MARS à 8H à 18H
Elections municipales
Pour connaître les bureaux de vote :
www.lafarelesoliviers.com/elections

29 MARS - Journée
Les Randos Orientation Farenques
Parcours de 3km à 12km en colline
Départ de la Maison des Jeunes
04 90 45 46 07

Pour plus d'informations, rendez-vous sur : www.lafarelesoliviers.com